

PROCÈS-VERBAL
CONSEIL MUNICIPAL ORDINAIRE
Du Jeudi 30 mars 2023

Le Conseil Municipal, dûment convoqué le 24 mars 2023, s'est réuni au lieu habituel de ses séances le Jeudi 30 mars 2023 à 19h30 sous la présidence de son Maire, M Bernard BESCHET.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Audrey BAILLY BECHET, Anthony BESCHET, Cédric BESCHET, Delphine GUENIN, Pascal LANQUETIN, Benoît MASSARD, Mathieu MICHAUD, Pierre NICOD, Arnaud SAILLARD, Jacques TISSOT, Agnès VANHUYSE, Bernard VIONNET, Catherine VUILLAUME

Secrétaire de séance : Mathieu MICHAUD

I) Approbation du procès-verbal du conseil du 23 février 2023 :

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

II) Vente usine communale :

Monsieur le Maire rappelle la délibération du conseil municipal en date du 18 juillet 2022 décidant de retenir l'offre de Monsieur Yann Perrard et de Madame Fleur Marchand pour l'achat du bâtiment de l'usine communale et pour un montant de 200 000 €.

Il est nécessaire, afin de pouvoir poursuivre la transaction auprès de l'office notarial de compléter cette délibération en précisant les références cadastrales du bien, à savoir les parcelles cadastrées section AA n°141 et 143, de rajouter la mention après les noms des acquéreurs : « et toute personnes personnes morales qui se substitueront » et d'inclure une clause concernant le changement de destination.

L'exposé entendu, le conseil municipal après avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

- **D'accepter l'offre de Mr Yann Perrard et Mme Fleur Marchand et toutes personnes morales qui se substitueront, pour l'achat du bien situé sur les parcelles cadastrées section AA n°141 et 143 pour la somme de 200 000 €.**
- **De mentionner la clause concernant le changement de destination**
- **De préciser que les frais de notaires seront à la charge de l'acquéreur**
- **D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à la vente dudit bien**

III) Proposition rachat parcelle ATC pylône Boujailles / avenant bail actuel

Monsieur le Maire fait lecture d'un mail reçu le 27 février 2023 en mairie et concernant une proposition d'achat par la société ATC de la parcelle d'environ 70 m² où se situe le pylône à la Vessoie – commune de Boujailles pour un montant net vendeur de 14 890 €, à noter que tous les frais administratifs et notariés liés à la vente sont à la charge de ATC France.

L'exposé entendu, le conseil municipal après avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

- **de ne pas accepter la proposition financière,**
- **d'appliquer la clause de droit de préférence citée au bail existant**
- **autorise Monsieur le Maire à effectuer les démarches et signer tous les documents nécessaires.**

IV) Mise à jour du nouveau tarif vente de pains – agence postale

Monsieur le Maire informe qu'à partir du 1^{er} mars 2023, le fournisseur Fournil du Larmont appliquera de nouveaux tarifs sur l'ensemble des produits mis en vente à l'agence postale.

Il est proposé de tenir compte des nouveaux tarifs suivants à compter de 1^{er} avril 2023 :

- Pain : 1,50 €
- Baguette : 1,30 €
- Baguette céréales : 1,60 €
- Pain complet : 2,40 €
- Pain de seigle : 2,60 €
- Croissant nature : 1,30 €
- Croissant chocolat : 1,50 €
- Gâteau sucre : 7,60 €

Il est proposé qu'à partir du 11 avril, tout achat devra faire l'objet d'une réservation au préalable. Ce dispositif sera à l'essai pendant deux mois.

Une communication sera faite auprès des habitants par le biais d'affiches, sur le compte facebook et sur le site de la commune.

L'exposé entendu, le conseil municipal après avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- **D'appliquer les tarifs cités ci-dessus**
- **D'appliquer le système de réservation à compter du 11 avril 2023**
- **d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document afférent**

V) Avenant à la régie photocopies :

Monsieur le Maire rappelle la délibération du conseil municipal en date du 13 août 2021 qui définit l'instauration d'une régie de recette pour la photocopieuse mise à disposition du public au sein des locaux de l'agence postale communale.

Un avenant a été pris par délibération en date du 7 avril 2022.

Il est proposé de rajouter, à l'article 2 - encaissement des produits-, le livre « des hivers d'hier et d'ici » de Michel Renaud et pour des soucis d'organisation d'augmenter le montant maximum d'encaisse que le régisseur est autorisé à conserver de 600 € à 1000 €.

L'exposé entendu, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **Décide de valider l'avenant à la régie en intégrant l'encaissement du livre : des hivers d'hier et d'ici » et l'augmentation du montant minimum d'encaisse de 600 € à 1000 €**
- **De donner pouvoir à Monsieur le Maire pour effectuer les démarches et signer tous les documents nécessaires.**

VI) Occupation exceptionnelle de la salle des fêtes :

Une demande a été reçue en mairie pour une réservation de la salle des fêtes du 30 décembre 2023 au mardi 2 janvier 2024. Or le règlement et les tarifs ne sont pas prévus ce jour pour une telle occupation.

Il est proposé d'appliquer le tarif de 450 € pour ce week end de nouvel an et à condition que ce soit une soirée privée et sous réserve de retour du formulaire de réservation dûment complété.

L'exposé entendu, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **Décide de retenir le tarif de 450 € pour une location du week end de nouvel an 2023-2024**
- **De donner pouvoir à Monsieur le Maire pour effectuer les démarches et signer tous les documents nécessaires.**

Une demande de salle a été formulée en Mairie par l'organisme de la Croix Rouge afin de pouvoir assurer une formation la journée du 15 avril 2023.

L'exposé entendu, le conseil municipal décidé à l'unanimité :

- **De proposer la location de la salle à titre gratuit pour cet organisme**

VII) Contrat de maintenance du parc informatique :

Deux devis ont été reçus en mairie pour effectuer une maintenance informatique sur le parc actuel : Clic & Com et FCnet.

Après étude de deux propositions, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **Décide de retenir le prestataire Clic&Com pour un montant annuel de 300 € HT, à raison d'une limite maximale de 6h annuelles, et comprenant un antivirus**
- **De donner pouvoir à Monsieur le Maire pour effectuer les démarches et signer tous les documents nécessaires.**

VIII) Participation de la commune aux forfaits de ski nordique:

Afin de pérenniser et d'encourager l'activité ski nordique sur la commune, il est proposé au conseil municipal de verser une subvention de fonctionnement à la régie de la Haute Joux, à concurrence de 10 € par forfait saison pour les résidents de la commune pendant la première période de promotion proposée par l'espace nordique jurassien.

En contrepartie, la régie s'engage à accorder une réduction de 10 € sur les forfaits concernés pour la saison 2023/2024.

L'exposé entendu, le conseil municipal après avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

- **De verser une subvention de fonctionnement à la régie de la Haute Joux à hauteur de 10 € par forfait saison pour les résidents de la commune**
- **D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires correspondants**

IX) Projet de location – local rez de chaussée 14 rue des Courbes

L'entreprise Betakron a pris contact avec la commune pour une occupation éventuelle du local situé au rez de chaussée de l'immeuble sis 14 rue des Courbes.

Une visite a eu lieu sur place le 15 mars, il s'agirait d'exercer une activité de montage – spécialité horlogerie pour 15 à 20 salariés, le temps de réaliser les travaux dans leur entreprise actuelle, soit une durée estimée à deux années.

Monsieur le Maire propose au conseil de mettre à disposition ce local et de déterminer un montant de loyer de 1500 € hors charges qui sera révisé automatiquement chaque année

Si les propositions conviennent à l'entreprise, il est proposé de prendre l'attache avec l'office notarial pour rédiger le bail, définir le montant exact des charges, la caution, les modalités de révision du bail, les éventuels aménagements à réaliser, la remise en état des locaux et tout autre élément nécessaire. Il conviendra d'associer un huissier afin de d'établir l'état des lieux.

L'exposé entendu, le conseil municipal après avoir délibéré, 13 voix pour, 1 voix contre décide :

- **De prendre attache auprès de la société pour définir les modalités éventuelles de location.**

X) Convention Familles Rurales

Un compte rendu de la réunion du 15 mars dernier avec Familles Rurales et la commune est présenté. Le rapport d'activité 2022 fait apparaître diverses observations telles que, l'augmentation constante du nombre d'heures, une proportion de plus en plus élevée de la commune de Vaux et Chantegrue par rapport à la commune de Bonnevaux.

Les soucis de recrutement du personnel d'encadrement sont évoqués. Une communication a été diffusée auprès des habitants et parents d'élèves. Des bénévoles ont répondu, toutefois l'intervention reste ponctuelle, ce qui laisse une situation encore fragile.

Sont évoquées également les difficultés rencontrées par les parents lors des inscriptions des enfants et la non uniformité des tarifs au sein des différentes communes voisines.

La convention entre la commune et Familles Rurales a été signée le 15 avril 2019 afin de définir et préciser les modalités techniques et financières de gestion et d'animation du service de périscolaire. Cette convention conclue pour une durée de 4 ans, arrive à son terme et il est proposé au conseil municipal de la reconduire. Les conditions restant inchangées.

L'exposé entendu, le conseil municipal après avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

- **De renouveler la convention entre la commune et Familles Rurales**
- **D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires correspondants**

XI) Compte rendu commission bâtiments

Travaux restructuration de l'école

Une rencontre a eu lieu le 21 mars dernier en mairie en présence de l'architecte et de l'économiste. Un échange productif sur les aménagements précis du projet : accès PMR (revêtements enrobés et béton de la rampe), aire de jeux, aménagement hall maternelle ...

Le permis de construire a été déposé le 22 mars et est en cours d'instruction auprès des services de la DDT. L'appel d'offres sera lancé autour du 15-20 avril avec une date de remise des offres mi mai, l'ouverture des plis se fera ensuite.

Le délai de la rentrée de septembre 2024 devra impérativement être respecté.

Il est proposé le rez de chaussée de la salle des fêtes pour subvenir aux besoins en sanitaires des employés des entreprises pendant la durée du chantier.

Location rue du plane

Comme annoncé lors du conseil municipal en date du 15 décembre 2022, une annonce a été publiée pour la mise en location d'un local artisanal au sein du bâtiment communal, rue du Plane.

Pour rappel, il s'agit d'un local de 230 m² proposé au loyer de 795 € par mois.

Les demandes sont étudiées au cas par cas.

XII) Questions diverses

Commission animations

En fin d'année, deux personnes de 85 ans seront visitées.

La date du repas de la fête des mères est fixée au 2 juin, faute de restaurant pour accueillir 80 à 85 mamans, le repas aura lieu à la salle des fêtes avec un traiteur. Des devis sont à l'étude.

Un micro-ondes ainsi qu'un cendrier extérieur ont été mis en place à la salle des fêtes.

La ronde de l'espoir fera un passage au village le 16 avril prochain. Une collation sera organisée à la salle des fêtes et pris en charge par la commune.

Il est proposé l'achat de cuves pour récupérer l'eau de pluie qui servira pour le fleurissement du village. Ces cuves seront disposées à l'atelier communal.

L'assemblée générale de l'association VECA a eu lieu le 24 février dernier. Madame MASSARD a été reconduite dans sa fonction de présidente, de nouveaux bénévoles étaient présents. La manifestation caisse à savons sera reconduite cette année début septembre.

Point signalisation - peinture village

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qui suite à sa rencontre avec l'entreprise Markosol, chargée de la signalisation horizontale du village, divers aménagements seront réalisés : passage piétons et marquages divers afin d'assurer la sécurité. Des prêts de chicanes par le prestataire seront effectués pour matérialiser des aménagements provisoires.

Jobs d'été

Monsieur le Maire propose de renouveler l'embauche d'emplois d'été. Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte cette proposition

Demande scouts

Un groupe de scouts a demandé l'autorisation de venir cet été sur la commune, la clairière habituelle a été proposée ainsi que l'utilisation des vestiaires de foot.

Fin de la séance : 23 h 30

La prochaine séance du conseil municipal est prévue le 6 avril prochain.

Le Maire,
Bernard BESCHET

Le secrétaire de séance
Mathieu MICHAUD

